

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN CREILLOIS ET DES VALLEES BRETHOISE
24 RUE DE LA VILLAGEOISE
60100 CREIL

EXTRAIT**NOMBRE :**

- de Conseillers en exercice : 31

- de Présents : 22

- de Représentés : 0

- de Votants : 22

RESULTAT :

- POUR : 22

- CONTRE : 0

- ABSTENTION(S) : 0

**Du registre des Délibérations du Conseil Syndical
 du Syndicat Mixte du Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise**

Séance du 22 Juillet 2020

L'an deux mil vingt, le 22 juillet à 18h30, heure légale, les Membres du Conseil Syndical du Syndicat Mixte du Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise (SMBCVB), convoqués le jeudi 16 juillet 2020, se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes du Liancourtois Vallée Dorée au 1 rue de Nogent à Laigneville, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE D'AFFICHAGE :

Le quorum étant atteint, le Comité Syndical du SMBCVB peut valablement délibérer.

28 JUL. 2020

RECU EN SOUS-PREFECTURE

LE : **28 JUL. 2020****CERTIFIE EXECUTOIRE**LE : **28 JUL. 2020**

LE PRESIDENT,



Présents : MM. BOUCHER, CARON, RAZACK, DAUBRESSE, GALLIEUE, ROSIER, ROBERTI, RUFFAULT, BESSET, LAFITTE, DEGAUCHY, HERCELIN, BATTON, DAVENNE, et MMes ALKAYA, LAMBRE, VAN OVERBECK, BEN HAMOU, FAZAL, DUBUISSON, VAN ELSUWE, CHAMAND.

Excusés : MM., BROCHOT, LEMAIRE, BOSINO, BLARY, PERRIN, FERREIRA, DELION, BALLINER, LEPORI, SOYER, DELAHOCHÉ, et MMes DAILLY, BREBANT, LESCAUX, LOBGEAIS, SISSOKO, LEMAITRE, GOURBESVILLE, MENN, CHARBONNEAU, SLIVINSKI, TROUVAIN.

Secrétaire de séance : M.GALLIEUE

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU SMBCVB AUPRES DE LA FEDERATION NATIONALE DES SCOT

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, l'arrêté préfectoral du 8 juin 2007 portant publication du périmètre du schéma de cohérence territoriale du « Grand Creillois,

Vu, l'arrêté préfectoral n° 13/2007 portant création du Syndicat Mixte du SCOT du Grand Creillois,

Vu, l'arrêté préfectoral en date du 15 mars 2016 modifiant l'arrêté préfectoral du 18 juillet 2007 portant création du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Creillois,

Vu, l'arrêté de M. le Préfet de l'Oise en date du 8 décembre 2016 portant création de la Communauté de l'agglomération dénommée « Agglomération Creil Sud Oise » issue de la fusion de la Communauté de l'agglomération Creilloise et de la Communauté de communes Pierre-Sud-Oise,

Vu, l'arrêté préfectoral en date du 2 juin 2020 modifiant les statuts du Syndicat Mixte du Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise,

Créée à l'issue des Rencontres Nationales des SCOT de 2010, la Fédération Nationale des SCOT a pour ambition de rassembler les structures porteuses de Schéma de Cohérence Territoriale dans l'objectif d'être :

- Un lieu d'échange d'expérience et de formation auprès des élus et des techniciens des SCOT,
- Un centre de ressource et de réseaux pour accompagner et faciliter le travail des élus et des techniciens,
- Un interlocuteur du monde des SCOT auprès des partenaires et de l'Etat,
- Un lieu de réflexion et de prospective, acteur des débats nationaux sur les questions d'urbanisme et d'aménagement.

La Fédération s'appuiera sur 3 instances regroupant les Elus de SCoT (Assemblée générale, Conseil d'administration et Bureau) et de la même façon 3 instances regroupant les techniciens de SCoT (Conférence Technique, Club technique et délégués techniques).

Le SMBCVB étant adhérent de la Fédération, il convient de désigner un Elu titulaire et un Elu suppléant afin de s'y faire représenter.

Les techniciens en charge du SMBCVB seront chargés de suivre les instances techniques et d'appuyer les Elus chargés de suivre les instances des Elus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical décide à l'unanimité, de désigner:

- **M. Alain BOUCHER, représentant titulaire du SMBCVB au sein de l'assemblée générale de la Fédération Nationale des SCoT ;**
- **Mme Ophélie VAN ELSUWE, représentante suppléante du SMBCVB au sein de l'assemblée générale de la Fédération Nationale des SCoT ;**



CERTIFIE CONFORME
LE PRESIDENT

